



Centre européen de formation

Par **Marilda**, le **18/09/2017** à **10:18**

Bonjour j'ai reçu une lettre de l'huissier venant du centre européen de formation mise en demeure avant procédure judiciaire me demandant de rembourser 2663,26 hors j'ai envoyé un courrier de résiliation il y'a déjà 3 ans je ne c'est pas quoi faire étant donné que cela fait déjà 5 ans que je suis au chômage avec deux enfants à charge j'ai très peur de ce qu'il peut se passer etant allocataire je n'est pas assez de revenu pour pouvoir rembourser une telle somme que dois-je faire ? Sa n'est pas le premier courrier que je reçois et quand il m'appelle et que je leur explique ma situation il ne veut rien savoir j'ai fait opposition sur les prélèvements cela dur depuis 5 ans déjà je ne sais pas trop quoi faire et cela m'inquiète fortement

Par **morobar**, le **18/09/2017** à **11:25**

Bonjour,
La créance est prescrite. Vous n'avez même pas à répondre ni indiquer quoique ce soit.
Vous notez simplement les dates et heures exactes des appels téléphoniques éventuels, puis un jour vous signalez déposer une plainte pour le harcèlement injustifié dont vous faites l'objet.
Et vous déposez plainte en vrai.
Ou alors vous posez le téléphone et attendez que cela se passe tout seul.